



contact : Gérard Voide, 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly – tél : 04 50 90 71 46 – mail :  
[voide@aliceadsl.fr](mailto:voide@aliceadsl.fr)

---

Aulnay, le 27 août 2014

Madame Marisol TOURAINE  
Ministre des Affaires Sociales  
et de la santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Objet : dispositif ARS de recherche et de suivi des personnes exposées autour de  
l'ancienne usine de broyage d'amiante CMMP d'Aulnay-sous-Bois (93)

Madame la Ministre,

Par lettre du 11 juillet 2014, nous vous demandions de surseoir à la destruction des données recueillies dans l'opération de recherche ARS des personnes exposées autour de l'ancienne usine CMMP d'Aulnay-sous-Bois. Cette destruction prévue par votre arrêté du 27 mai 2014 devrait prendre effet au lendemain de l'envoi de la lettre aux personnes.

Une telle décision est contradictoire avec les pratiques en usage en matière de dépistage, puisque les femmes sont re-convoquées tous les deux ans pour une mammographie par des centres locaux qui disposent donc des données personnelles les concernant. Elle est également contradictoire avec la notion même de suivi post-exposition, car qui peut assurer un suivi dans l'anonymat des bénéficiaires ?

Nous vous alertons donc, Madame la Ministre, sur l'urgence à agir. En effet, le dispositif ARS de la délégation de la Seine-Saint-Denis, s'apprête, si vous n'intervenez pas, à envoyer dès la rentrée une première vague de courriers entraînant de facto la destruction des données.

Aussi, nous vous prions instamment, Madame la Ministre, de donner instruction pour empêcher cette destruction qui conduirait à une situation irréversible.

Nous insistons également pour que des dispositions soient prises (si nécessaire par un nouvel arrêté) en vue de conserver ces données durant toute la durée du suivi post-exposition.

Nous avons salué publiquement, Madame la Ministre, le soutien que vous avez apporté à cette action de santé publique en direction des anciens élèves du CMMP d'Aulnay-sous-Bois, mais nous tenons, dans tous les cas, à vous faire part de notre détermination sans faille à poursuivre l'aide aux victimes, et à inscrire cette action dans la durée. Soyez convaincue qu'en cas de destruction des données à la rentrée, nous n'aurions d'autre choix que de réagir publiquement. Les médias, déjà largement informés sur cette affaire, ne manqueraient pas d'y faire écho.

Nous pensons que nos raisons ont été solidement argumentées dans notre lettre du 11 juillet 2014.

Nous ajoutons ce que représenterait également cette destruction :

- Un sérieux gaspillage du travail de recherche de 11 000 adresses actualisées
- Une négation de 19 ans d'effort de notre mouvement citoyen bénévole, mouvement qui a permis d'alerter les autorités et de documenter cette pollution et ses conséquences sanitaires par deux études officielles uniques dans notre pays.

Enfin, nous attirons votre attention sur la notion de non assistance à personne en danger qui pourrait ressortir d'une telle destruction du fait même d'un non suivi post-exposition alors même que des progrès significatifs interviendraient dans le traitement des mésothéliomes ou cancers broncho-pulmonaires sans que les malades en soient immédiatement informés.

Nous espérons rencontrer votre compréhension et vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Des membres du Comité de Pilotage :  
Docteur Maurice Allouch  
le Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide  
l'association Ban Asbestos : Annie Thébaud-Mony  
Addeva 93 : Alain Bobbio  
Aulnay Environnement : Robert Halifax

Copie : B. Vallet (DGS), C. Evin (ARS Ile de France), JP. Horreard et D. Colle (ARS 93)